



# CAHIER DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE



Wallonie  
Plus Propre

dynamisé par Be WaPP<sup>asbl</sup>

## INTRODUCTION

- Be WaPP, une asbl d'utilité publique ..... 5

## IMPLICATION CITOYENNE

- Propreté et participation citoyenne ..... 9
- Propreté et sport ..... 12

## OUTILS DE GESTION

- Plan local de Propreté ..... 17
- Application PRO-propreté ..... 19
- Poubelles connectées ..... 21
- Outil de mesure ..... 23
- FixMyStreet Wallonie ..... 25

## LABELS

- Label « École Plus Propre » ..... 29
- Label « Commune Plus Propre » ..... 31

## CONTRÔLE

- Réseau délinquance environnementale ..... 35
- Moyens de vidéosurveillance ..... 37
- Lutte contre la délinquance environnementale ..... 39

## FOCUS PROJET

- Quartier commerçant Plus Propre ..... 43
- Entreprise Plus Propre ..... 44
- Zone agricole Plus Propre ..... 45
- Canettes abandonnées dans la nature ..... 47

## BOUTIQUE DU PROPRE ..... 51

## QUI EST QUI CHEZ BE WAPP ..... 55

# 1 INTRODUCTION



# BE WAPP, UNE ASBL D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'asbl Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, est le fruit d'un accord de partenariat signé le 1<sup>er</sup> février 2016 entre le **Ministre wallon de l'environnement et les entreprises** qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Elle a été créée par Fost Plus<sup>1</sup>, Fevia Wallonie<sup>2</sup> et Comeos<sup>3</sup>. Elle est financée par Fost Plus.

Cet accord vise à **prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique** et sur le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public, et plus particulièrement les déchets sauvages<sup>4</sup> et les dépôts clandestins<sup>5</sup>.

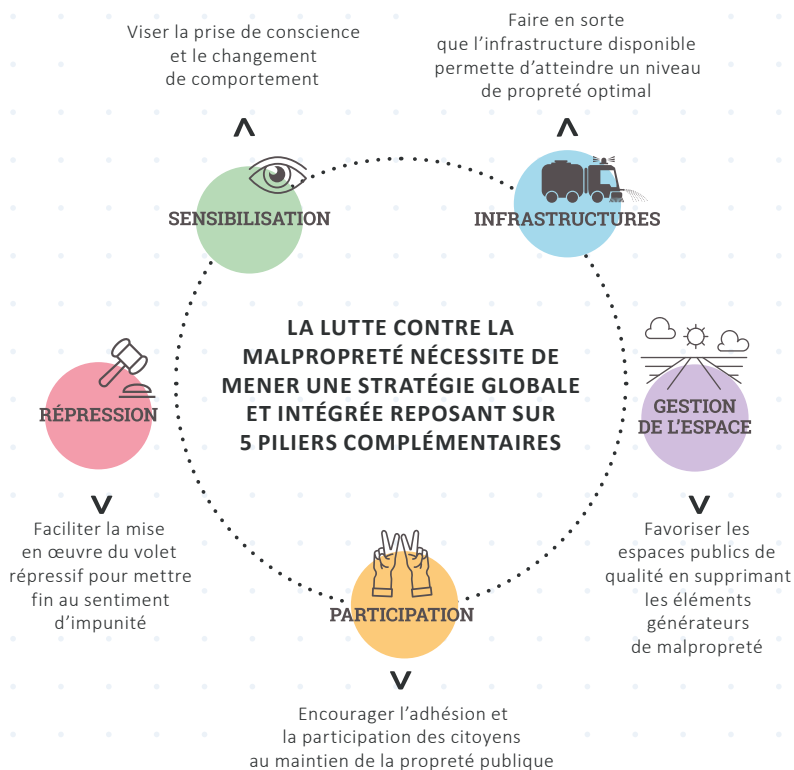
« La propreté publique est un enjeu sociétal complexe, qui nécessite l'implication et la collaboration de tous, à tous les niveaux »

Dans ce cadre, Be WaPP se positionne en tant que **catalyseur d'actions et promoteur de synergies** entre tous les acteurs déjà actifs dans le domaine et tous ceux qui veulent s'investir pour plus de propreté.

Sous le label générique « Wallonie Plus Propre », Be WaPP développe et met en oeuvre un plan d'actions établi sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources.

1. Organisme en charge de la promotion, de la coordination et du financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique
2. Fédération de l'industrie alimentaire wallonne
3. Fédération belge du commerce et des services
4. Déchet de petite taille qui, par l'intervention négligente de l'être humain, est jeté ou abandonné à un endroit non destiné à cet effet
5. Abandon de déchets suite à un acte prémédité consécutif soit à la volonté d'éluider une taxe ou de ne pas utiliser les sacs payants, soit à l'ignorance des filières d'élimination ou de valorisation existantes

Ce plan d'actions s'articule autour de **5 piliers – la sensibilisation, l'infrastructure, la gestion de l'espace, la participation et la répression.**



Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, a notamment comme ambition de promouvoir les bonnes pratiques en matière de propreté publique. À cette fin, **ce cahier comprend une série de fiches qui se veulent pratiques et synthétiques et qui concernent les différents projets, outils et initiatives existants ou à venir, soutenus par Be WaPP.** Si vous désirez en savoir plus sur l'un ou l'autre de ces projets, n'hésitez pas à contacter Be WaPP. Son équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. On trouvera à la fin de ce carnet les coordonnées des personnes actives au sein de l'asbl.

# **2** IMPLICATION CITOYENNE





# PROPRETÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE : DU CONSTAT À L'ACTION



## OBJECTIF

La participation citoyenne vise à sensibiliser les habitants au problème de malpropreté publique, à les **responsabiliser** et à instaurer un certain contrôle social.

Ainsi, l'opération « Ambassadeurs de la Propreté » permet aux personnes qui souhaitent s'impliquer dans le maintien de la propreté de leur quartier de « **parrainer** » **une portion de l'espace public** en leur fournissant du matériel pour passer à l'action. Les communes sont informées de l'inscription de toute nouvelle équipe, ce qui leur permet de prendre contact avec l'Ambassadeur et de convenir des modalités pratiques d'évacuation des sacs de déchets récoltés.

Le Grand Nettoyage de Printemps, quant à lui, est une opération qui a lieu chaque année au début du printemps durant 3 jours. Il vise à mobiliser un maximum de citoyens afin de donner un **grand coup de propre** à toute la Wallonie. C'est également l'occasion de mettre un coup de projecteur sur une problématique trop longtemps négligée du grand public.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les 2 opérations visent le même public, à savoir toute personne, qu'elle soit seule ou en groupe, qu'elle agisse en tant que citoyenne ou membre d'une école, d'une entreprise, d'un club de sport... pour autant qu'elle focalise son action sur l'espace public.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Chaque commune dispose d'un **Coordinateur** chargé des relations avec les Ambassadeurs Propreté de la commune et les équipes constituées pour participer au Grand Nettoyage de Printemps. Il s'agit d'un acteur indispensable pour la bonne marche du processus. La liste de tous les Coordinateurs communaux se trouve sur le site internet de Be WaPP à la page [www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/#coordinateurs](http://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/#coordinateurs).

L'opération «Ambassadeurs de la Propreté» a été initiée en septembre 2017. Les Ambassadeurs sont aujourd'hui **plus de 17.000, regroupés au sein de 3.200 équipes**. Des équipes d'Ambassadeurs de la Propreté existent dans toutes les communes wallonnes, sans exception.

Quant au Grand Nettoyage de Printemps, il a été initié en 2015. En 2019, il a regroupé quelque **162.647 participants**, une évolution spectaculaire par rapport aux 10.000 participants de la première édition qui témoigne de l'attachement croissant des Wallons à leur cadre de vie.



## INTÉRESSANT À SAVOIR :

### AMBASSEUR DE LA PROPRETÉ

- Plus de 6.700 km de voiries, sentiers et chemins sont régulièrement nettoyés par les Ambassadeurs de la Propreté;
- Les Ambassadeurs de la Propreté sont répartis de manière quasi homogène entre chaque profil: 35% de femmes, 36% d'homme et 29% d'enfants ;
- En moyenne, un Ambassadeur de la Propreté effectue une sortie pour ramasser des déchets sauvages 2 à 3 fois par mois.
- Au niveau du type d'équipe, on trouve en grande majorité les particuliers avec 82%, viennent ensuite les associations avec 11% et les écoles avec 4%.

Tous les trimestres, un Ambassadeur de la Propreté est mis à l'honneur sur les réseaux sociaux. Il partage son expérience dans une vidéo et peut ainsi inciter d'autres personnes à se rallier à la cause.

## GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

- Avec plus de 100.000 élèves et professeurs, le monde enseignant représente le groupe le plus représenté, devant les citoyens et les associations.
- Lors de la dernière édition du Grand Nettoyage de Printemps :
  - 500 tonnes de déchets ont été ramassés, soit 3 kg par participant en moyenne.
  - 16.000 km ont été parcourus
  - 31 kg de déchets ont été ramassés par kilomètre contre 38 kg en 2017.



### EN SAVOIR PLUS

[www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs](http://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs)

<https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/>

Des questions à ce sujet ? N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse : [ambassadeurs@bewapp.be](mailto:ambassadeurs@bewapp.be) ou [info@bewapp.be](mailto:info@bewapp.be)

# PROPRETÉ ET **SPORT**: JE COURS. JE MARCHÉ. JE RAMASSE.



## OBJECTIF

Encourager les actions de ramassage de déchets lors d'activités sportives comme le jogging ou la marche.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les parcours empruntés par les marcheurs/joggeurs sont parfois des endroits difficiles d'accès ou moins pratiqués par les ouvriers communaux chargés de nettoyer la commune. L'action «Je cours. Je marche. Je ramasse.» est donc une opportunité pour améliorer la propreté de ces lieux, au même titre que d'autres endroits affectés par la malpropreté.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Deux sacs innovants ont été **spécifiquement développés pour ces actions** en collaboration avec une entreprise wallonne. Ils sont fabriqués à partir de matériaux de récupération et assemblés dans un atelier de travail adapté. Ils sont réutilisables et sont donc disponibles pour assurer le service sur de nouveaux itinéraires, semaine après semaine.

L'un d'eux est un sac ventral muni d'une grande poche pour stocker les déchets ramassés lors de son jogging (on parle dans ce cas de plogging) et l'autre, adapté à la pratique de la marche, est un sac que l'on porte en bandoulière ou accroché à un sac à dos.

Pour que ces activités sportives et bénéfiques pour notre environnement s'opèrent de la manière la plus agréable possible, quelques modalités pratiques ont été imaginées. Ainsi, afin de soulager les sportifs, des stations de délestage des déchets ramassés sont mises à disposition. Elles sont à placer le long du parcours, environ tous les 3 kilomètres.

Du matériel de sensibilisation, tel qu'affiches et bâches est également prévu.

Concrètement, pour mettre en oeuvre l'action, **un système permet aux organisateurs d'inscrire leur événement sur le site internet [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be) et de procéder à la location du matériel : sacs, affiches de sensibilisation, stations de délestage.**

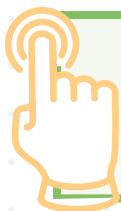
Dès que l'inscription d'un événement est validée par Be WaPP, le coordinateur propreté de la commune reçoit une notification l'informant de la date, du lieu et des coordonnées de l'organisateur. Ces informations lui permettent de reprendre contact avec l'organisateur pour convenir des modalités pratiques d'enlèvement des sacs contenant les déchets ramassés par les sportifs ou randonneurs.

En ce qui concerne les marches, on notera qu'un partenariat avec l'Adeps est en cours de développement. L'Adeps, sous l'appellation « Points Verts », organise chaque année, sur tout le territoire de la Wallonie, près de 1.000 marches réunissant plus de 700.000 participants.

Dans le cadre de ce partenariat qui devrait être rendu officiel à partir de janvier 2020, les organisateurs de marche qui souhaitent proposer à leurs participants de ramasser des déchets le long des parcours reçoivent **un kit « Marche Plus Propre » composé de matériel de ramassage et de communication.**

Que ce soit lors des ploggings ou des marches plus propres, les communes ont un rôle important à jouer. À l'instar de leur collaboration dans le cadre de l'action «Ambassadeurs de la Propreté» et du Grand Nettoyage de Printemps, il leur est demandé d'assurer l'évacuation des déchets ramassés par les participants.

Un calendrier ainsi qu'une carte de la Wallonie seront disponibles prochainement sur le site internet [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be). Ainsi, tout qui le voudra pourra se tenir informé de l'ensemble des événements qui proposent un ramassage et/ou une sensibilisation à la propreté publique.



## EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/participation/je-cours-je-marche-je-ramasse/>

# **3** OUTILS DE GESTION





# PLAN LOCAL PROPRETÉ: DU CONCRET POUR LUTTER CONTRE LA MALPROPRETÉ



## OBJECTIF

- Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal incluant notamment un **diagnostic préalable de la situation actuelle en matière de propreté et des moyens assurant la gestion de la propreté** ;
- Fixer des actions prioritaires à mener afin d'améliorer la propreté de manière générale ainsi qu'en ciblant des lieux prioritaires et en agissant notamment sur des groupes-cibles porteurs de changement ;
- Fixer des objectifs pour chaque action ;
- Gérer la problématique de manière intégrale en activant des thématiques complémentaires ;
- Coordonner le rôle des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté ;
- Mesurer des indicateurs d'activité et évaluer l'impact du programme.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Le plan local de propreté est un outil à destination des communes. Il s'agit d'un **outil de gestion stratégique pluriannuelle** visant à orienter la politique en matière de lutte contre la malpropreté sur l'ensemble du territoire communal.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin d'aider les communes à rédiger un plan local de propreté, la Wallonie, en concertation avec Be WaPP, a mandaté un bureau de consultants afin d'accompagner les communes dans le développement de ce document stratégique. Suite à un appel à projets, 61 communes ont été retenues. Chacune peut bénéficier de 8 demi-jours de consultance. Ce plan est une étape indispensable à l'élaboration d'une politique étayée, robuste et durable de lutte contre la malpropreté.

À terme, les 262 communes de Wallonie doivent se donner l'ambition de se doter d'un outil de cette envergure afin de gravir les marches qui mènent à des communes plus propres.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/>

# L'APPLICATION PRO-PRETÉ : L'INNOVATION À LA DISPOSITION DES COMMUNES



## OBJECTIF

Permettre aux communes de dresser un **inventaire de leurs infrastructures de propreté**, qu'il s'agisse de poubelles, de cendriers de rue ou de bulles à verre. L'outil permet de décrire le matériel (capacité, matériaux, état...), de le localiser sur une carte et de générer des tournées de ramassage optimisées sur base des points de passage géolocalisés. L'application permet également de répertorier les points noirs de la commune (lieux où des dépôts de déchets se retrouvent régulièrement) afin d'assurer une gestion régulière de ceux-ci.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Outil gratuit exclusivement à destination des communes.

Une version disponible sur smartphone permet de prendre l'infrastructure en photo, de la géolocaliser et de la décrire, directement sur place.

Une version disponible sur ordinateur permet au gestionnaire (chef de service, éco-conseiller...) d'utiliser une plus grande palette de fonctionnalités, telles que : **analyser les données récoltées, imprimer des cartes, créer et optimiser des tournées de collecte et les transmettre aux agents de la propreté.**

L'outil permet par exemple, grâce à la localisation de l'ensemble des poubelles sur le territoire communal, de se rendre compte de la nécessité d'implanter de nouvelles infrastructures de propreté ou de procéder au remplacement de certaines d'entre elles.





## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ce projet a été lancé en septembre 2016. Chaque année, de nouvelles fonctionnalités permettent de répondre au mieux aux besoins des agents communaux.

À l'heure actuelle, 145 communes ont dressé leur inventaire et 21 nouvelles communes vont prochainement utiliser l'outil dans le cadre de la réalisation de leur plan local de propreté.

**Il est important de faire vivre l'outil et de compléter le recensement initial au fil du temps**, prendre en photo le nouveau matériel quand l'ancien est remplacé... Il s'agit donc bien d'un outil dynamique, véritable pré-requis au développement de projets complémentaires, tel que celui des poubelles connectées.

À court terme, toutes les communes sont invitées à effectuer un inventaire complet de leurs infrastructures à travers l'application PRO-prete mise à leur disposition.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/pro-prete/>

# POUBELLES CONNECTÉES : DES POUBELLES QUI COMMUNIQUENT



## OBJECTIF

Placé dans une poubelle existante, un capteur fonctionnant à l'énergie solaire envoie régulièrement différents types de données à la commune via l'application PRO-preté. **La commune connaît ainsi à tout moment le taux de remplissage de ses poubelles.** Elle peut ainsi adapter sa fréquence de ramassage en fonction des nécessités de vidange.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Un projet-pilote est actuellement mené dans 4 communes wallonnes à la typologie différente (Namur = commune urbaine, Juprelle et Les-Bons-Villiers = communes rurales, La Calamine = commune semi-urbaine), afin de tester l'intérêt du système. **En fonction des résultats et de l'intérêt des communes, le projet pourra être déployé à plus grande échelle.**



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

3 types de données sont envoyées à la commune via l'application « PRO-preté » :

- le **taux de remplissage** des poubelles afin d'éviter que celles-ci ne débordent ;
- la **température** (via une sonde de température) afin d'être prévenu en cas de feu des poubelles ;
- la **position** de la poubelle (via une sonde d'équilibre) afin d'être prévenu dans le cas où la poubelle a été renversée.

L'intérêt de ce projet innovant est multiple :

- La possibilité d'**adapter le plan d'implantation des poubelles publiques**. En effet, s'il est constaté, par exemple, qu'une poubelle n'est jamais remplie, il serait utile de mener une réflexion quant à la pertinence de l'emplacement de cette poubelle. Une poubelle située en zone urbaine et constamment remplie pourrait également faire l'objet d'une attention particulière.
- Une **optimisation du temps de travail des agents de la propreté**. En focalisant le travail des ouvriers communaux sur la vidange de poubelles pleines, cela permet de **réorganiser et d'optimiser l'emploi du temps** des ouvriers dévolus à cette tâche.
- Un **gain économique et environnemental** dû à une **meilleure gestion des déplacements et à l'adaptation du gabarit des véhicules** pour la collecte des poubelles publiques.



## EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/infrastructure/poubelleconnectee/>



# OUTIL DE MESURE : L'INFORMATIQUE AU SERVICE DE LA PROPRETÉ



## OBJECTIF

Selon les études réalisées par Be WaPP, les citoyens ont l'impression que la Wallonie est sale alors qu'ils jugent leur quartier comme étant généralement propre. Ce décalage entre «le réel et le perçu» a conduit Be WaPP à mesurer la propreté dans les espaces publics. Ces mesures s'opèrent grâce à un outil que Be WaPP a informatisé et qui est fortement inspiré du Clic4WaPP développé initialement par le SPW. Cet outil de mesure sera prochainement mis gratuitement à disposition des communes et intercommunales.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les résultats de ces mesures permettent aux autorités communales de **dresser un état de la propreté sur leur territoire et de suivre son évolution au cours du temps.**



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Comme l'outil est informatisé et accessible sur smartphone, il est aisé pour l'opérateur de terrain de comptabiliser la quantité de déchets sauvages et de dépôts clandestins rencontrés ainsi que de décrire leur composition. Ces mesures objectives orientent les politiques et les actions à mettre en place. Enfin, il convient de noter que les recensements effectués **avant et après la mise en oeuvre d'actions de terrain** permet de les évaluer avec un bon degré d'objectivité.

Concrètement, l'outil numérique sera mis prochainement à disposition des communes wallonnes sous forme d'une application web accessible sur smartphone et ordinateur de bureau. L'outil pourrait remplacer et moderniser le Clic4WaPP proposé par le SPW. Des discussions sont en cours à ce sujet.



## EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/>



# FIXMYSTREET WALLONIE: SIGNALEMENT DES INCIVILITÉS



## OBJECTIF

Permettre de signaler et de géolocaliser :


- des déchets sauvages
- des dépôts clandestins
- du mobilier urbain dégradé (poubelle, bulle à verres...)
- des avaloirs bouchés
- des bâtiments ou monuments taggés.

L'outil assure une centralisation de l'information, une efficacité accrue dans le traitement des incivilités constatées ainsi qu'un rapportage (notification par voie électronique) quant au suivi apporté au problème.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Dans un premier temps, l'outil sera **mis à la disposition exclusive des communes** qui le souhaitent. À ce stade, les citoyens ne seront pas directement concernés. La commune pourra décider, une fois la période d'essai de l'outil achevée, de **le mettre à la disposition de ses citoyens**.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Cet outil est mis à la disposition de toutes les communes depuis fin septembre 2019. Il permet de **géolocaliser l'endroit où l'incivilité a été constatée**, de transférer l'information aux services communaux compétents tout en notifiant à l'auteur du signalement le suivi du traitement de l'incivilité identifiée.

Les citoyens qui souhaitent utiliser l'application devront s'identifier (prénom, nom, tél., mail) avant d'envoyer un signalement. Cette manière d'opérer a l'avantage de responsabiliser la personne à l'origine d'un signalement.

Sur base d'un paramétrage adéquat, **le système enverra automatiquement chaque signalement au gestionnaire concerné**, selon la nature et la localisation du problème identifié. Ce système avertira l'auteur et le gestionnaire dans le cas où le signalement aurait déjà été constaté.

L'application FixMyStreet Wallonie comporte **un portail d'administration qui permet à la commune de gérer l'ensemble des incidents** rapportés.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/>

# 4 LABELS



# LABEL « ÉCOLE PLUS PROPRE » : UNE IMPLICATION ACCRUE DES ÉCOLES

## OBJECTIF

Faire de **la propreté un axe prioritaire dans les écoles** et permettre aux écoles d'« enseigner » les gestes propres de manière pratique et ludique. Impliquer les professeurs et la direction, les élèves et leur famille ainsi que le personnel d'entretien dans **un projet commun à portée sociétale, éducative et environnementale**.

Afin d'offrir de la cohérence dans l'approche, c'est une **démarche globale de la gestion des déchets** qui est proposée dans le cadre de ce label. Ainsi, chaque école aura l'opportunité de travailler sur les 3 axes que sont **la propreté, le tri et la prévention des déchets**.

## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

**Les écoles maternelles, primaires, secondaires.**

Les actions visent les classes, les espaces partagés de l'école (cour de récréation, réfectoire, couloirs...) ainsi que les abords de l'école.





## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

**Un dossier d'accompagnement présentant la méthodologie et ses différentes étapes** a été développé en collaboration avec du personnel enseignant, les intercommunales de gestion de déchets ainsi qu'une dizaine d'écoles pilotes.

**Une plate-forme en ligne** est disponible. **Elle reprend l'ensemble du matériel développé ainsi que les coordonnées des écoles participantes.** Elle a pour but d'aider les écoles dans le processus de labellisation. Elle vise également le partage d'informations et la collaboration.

D'autres outils sont disponibles pour renforcer l'implication et l'engagement des écoles tels qu'une **médiathèque qui compile plus de 300 références en lien avec les déchets**, des outils de sensibilisation et de communication liés à la campagne '**Ça bouge à la rentrée**' et le nouveau spectacle « **Homo Détritius** ».

**50 écoles seront sélectionnées** pour participer à ce projet sur l'année scolaire 2019-2020. **Elles bénéficieront de l'accompagnement d'un professionnel** afin de les aider dans l'élaboration d'un plan d'action basé sur un diagnostic précis.

Les écoles seront choisies sur base de critères objectifs ainsi que d'une répartition géographique équitable, représentant les différents niveaux scolaires ainsi que les différents types d'enseignement. Le projet-pilote veillera à concerner aussi bien des écoles de grande taille que de plus petites.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/ecoles/>

# LABEL « COMMUNE PLUS PROPRE » : UNE STRATÉGIE À LONG TERME



## OBJECTIF

Faire de la propreté un axe prioritaire dans la commune sachant que la propreté fait partie, pour 72% des personnes interrogées par Dedicated en juillet 2018, des préoccupations majeures des citoyens.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

L'idée est de tester le concept de « Commune Plus Propre » avec quelques communes pilotes avant de l'étendre, sur base volontaire, à l'ensemble de la Wallonie.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le pré-requis pour les communes qui souhaitent prétendre à la labellisation « Commune Plus Propre » est la rédaction et la mise en œuvre d'un plan local de propreté basé sur une approche à 360° (exprimée sous 5 axes) et selon des objectifs à définir et à atteindre.

Ces 5 axes sont :

- L'amélioration des infrastructures
- La sensibilisation
- La participation
- La gestion de l'espace
- La répression

La commune devra assurer **la mesure du niveau de propreté de son territoire** en tant qu'indicateur de performance du plan local de propreté.

Enfin, elle disposera d'**une comptabilité analytique lui permettant d'identifier les coûts relatifs au maintien de la propreté**, ainsi que d'outils de suivi des quantités de déchets collectés dans l'espace public.

Les communes qui s'engageront dans un tel processus de labellisation bénéficieront d'**un accompagnement personnalisé de la part de Be WaPP** et de ses prestataires durant une année. Elles auront également un accès « premium » à la Boutique du Propre de Be WaPP, le catalogue en ligne proposant différents types de matériel de ramassage et de sensibilisation.



# 5 CONTRÔLE



# RÉSEAU DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE: ÉCHANGER POUR PLUS D'EFFICACITÉ



## OBJECTIF

Une nouvelle plate-forme de lutte contre la délinquance environnementale a été élaborée, notamment grâce à l'appui financier de Be WaPP. Elle vise à mettre en réseau tous les professionnels actifs dans ce domaine.

La plate-forme est gérée par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie en partenariat avec Be WaPP pour les matières spécifiquement liées à la propreté publique.

Pour avoir accès au forum et à la documentation, il suffit de s'inscrire sur <https://reseau-delinquance-environnementale.be/connexion/>



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Cette plate-forme est **exclusivement réservée aux agents du secteur de la délinquance environnementale**, soit les agents des :

- Communes
- CPAS
- ADL
- Intercommunales ou SLSP affiliés

Ont également accès les membres des services du SPW, les polices locale et fédérale ou encore les parquets.



# ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La plate-forme est déclinée en deux parties :

## 1. Documentation

Cette partie du site permet de déposer et/ou de rechercher **tout document** (modèles, guides de bonne pratique, schémas, etc.), **article ou photo** en lien avec la thématique désirée et qui sont considérés comme des références.

## 2. Forum

Une partie «Forum» vise à favoriser et à faciliter **le partage d'expériences, de bonnes pratiques et l'entraide mutuelle** sur l'ensemble des questions qui peuvent se poser en la matière. Le contenu du réseau dépend et évolue suivant la participation des utilisateurs. Une participation active entraîne un contenu dense et diversifié. Il est possible de poser des questions aux autres membres, de répondre aux questions et de faire des commentaires sur les articles.

S'agissant d'une nouvelle plate-forme, le transfert des utilisateurs de l'ancien réseau délinquance environnementale de l'UVCW sera réalisé tout prochainement.



## EN SAVOIR PLUS

<https://reseau-delinquance-environnementale.be/connexion/>

# MOYENS DE VIDÉOSURVEILLANCE : ANTICIPER LEUR UTILISATION



## OBJECTIF

Aider les autorités communales à **procéder à l'installation et à l'utilisation de caméras de surveillance** sur leur territoire et les informer sur les technologies de vidéosurveillance appropriées pour lutter contre les incivilités environnementales.



En effet, la vidéosurveillance apporte une aide significative aux agents constatateurs et aux services de police pour la détection des incivilités environnementales et l'identification de leurs auteurs, pour autant qu'elles soient prévues par voie de règlement communal.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les acteurs communaux.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Be WaPP élabore **un guide** qui reprend, dans sa première partie, les différents **éléments législatifs et de procédure réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance** par l'autorité communale. Les notions relatives au traitement des données, le respect de la vie privée, le visionnage et la conservation des images seront notamment abordés de manière didactique. Sur la base de ce document, les autorités communales sont invitées à vérifier ou à modifier leur règlement communal afin que les dispositions nécessaires à l'utilisation de la vidéosurveillance soient prévues, conformément à l'article D.167 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

La seconde partie de ce guide abordera **les éléments techniques liés à la vidéosurveillance** afin d'aider les communes à choisir les technologies les plus adaptées à leur cas de figure. Ainsi, les différents types de caméras seront notamment analysés, tout comme les sources d'alimentation possibles, les modalités d'installation et de récupération des images et le recours à des leurres.

# LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE : ÉTAT DES LIEUX



## OBJECTIF

Be WaPP entend **constituer et dynamiser un réseau d'agents** en charge de la répression des incivilités en matière de propreté publique.

Dans ce cadre elle souhaite, à travers **une enquête en ligne**, répertorier les moyens humains et matériels dont disposent les communes pour lutter contre la délinquance environnementale, identifier les problèmes rencontrés par les acteurs communaux dans le cadre de la détection et de la poursuite des incivilités environnementales et cibler de nouvelles actions visant à renforcer la lutte contre la malpropreté.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les acteurs communaux.





## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Cette enquête, disponible sur le site de Be WaPP, a été envoyée par mail aux directeurs généraux des 262 communes de Wallonie. Elle vise à **établir un état des lieux aussi complet que possible en matière de répression des incivilités environnementales liées à la malpropreté**, et plus spécifiquement dans les thèmes suivants :

- Les ressources humaines disponibles ;
- Le contenu du règlement communal ;
- Les accès à la base de données de la DIV et au registre national ;
- La vidéosurveillance ;
- La formation des agents ;
- L'équipement, l'uniforme et l'identification des agents ;
- L'utilisation du flagrant-délits, de l'avertissement et de la transaction.

Les informations collectées à travers cette enquête permettront **d'identifier les besoins et attentes des communes** en matière de lutte contre les incivilités environnementales liées à la malpropreté. Elle permettra également de mettre à jour un annuaire des agents constatateurs et fonctionnaires sanctionneurs afin de renforcer les échanges d'informations.

Votre participation à cette enquête est essentielle. Si votre commune n'a pas encore répondu, Be WaPP vous invite à y participer vivement.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/communes/repression/>



# FOCUS PROJET



# QUARTIER COMMERÇANT PLUS PROPRE : DES AMPLETTES PLUS NETTES



## OBJECTIF

Mener des actions dans les quartiers commerçants de quelques grandes villes wallonnes, en se concentrant spécifiquement sur les zones piétonnes. Des études ont en effet démontré qu'il s'agit là d'un lieu-cible où la malpropreté est récurrente.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Il s'agit dans un premier temps d'une action-pilote réalisée dans 5 grandes zones piétonnes choisies selon une répartition provinciale. Ces 5 zones se situent à **Arlon, Liège, Mons, Namur et Nivelles**.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Après un inventaire des poubelles et cendriers de rue présents dans les zones piétonnes, un diagnostic sera établi et de nouvelles poubelles (de tri) avec cendrier seront installées là où cela s'avère utile. Une mesure de perception aura lieu auprès des commerçants, afin de les impliquer dans l'action menée et d'avoir un retour actif de leur part.

Lors des fêtes de fin d'année et des soldes de janvier, **une campagne « Quartier commerçant Plus Propre » sera menée dans les zones piétonnes** avec mise en avant des poubelles présentes et sensibilisation des passants à la propreté publique.

# ENTREPRISE PLUS PROPRE : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE



## OBJECTIF

Inciter les entreprises à **initier des actions visant à améliorer la propreté publique** est essentiel car elles ont en quelque sorte valeur d'exemple vis-à-vis de leur personnel, de leurs clients et sous-traitants.

L'amélioration de **la propreté publique peut en outre faire partie de leurs objectifs en matière de RSE** (responsabilité sociétale des entreprises).



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Le personnel des entreprises, leurs clients et sous-traitants.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un outil permettant aux entreprises d'auto-évaluer leur « maturité » à **entreprendre des actions en matière de propreté publique** est disponible sur le site internet de Wallonie Plus Propre. Cet outil comprend un questionnaire qui permet à l'entreprise de se positionner par rapport, entre autres, à ses motivations et aux moyens qu'elle peut dégager pour mettre en œuvre les actions qu'elle souhaite développer pour plus de propreté.

Be WaPP apporte **son expertise ou donne un coup de pouce financier** aux entreprises qui souhaiteraient agir. Il suffit pour cela qu'elles introduisent un projet via le site internet de Wallonie Plus Propre. Les projets peuvent aussi bien concerner la conception des produits dans une optique de prévention des déchets que d'autres thématiques visant à améliorer la propreté directement ou indirectement.



## EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/entreprises/>

# ZONE AGRICOLE PLUS PROPRE : DES ACTIONS TERRE-À-TERRE



## OBJECTIF

Réduire la quantité de déchets sauvages et de dépôts clandestins trouvés en bordure de champs ou de pâturages grâce à des actions menées en concertation avec les acteurs du monde agricole. Dans un premier temps, **une enquête a été proposée aux agriculteurs** afin de mieux appréhender la situation existante. Elle vient de se terminer. Par la suite, sur base des constats qui en seront retirés, **un plan d'actions sera établi et mis en œuvre** en parfaite concertation avec l'ensemble des fédérations et les agriculteurs.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Dans le cadre de l'enquête précitée à laquelle ont aimablement participé les agriculteurs et agricultrices, une collaboration est mise en place avec la FWA (Fédération Wallonne des Agriculteurs), l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW), et la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA).



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

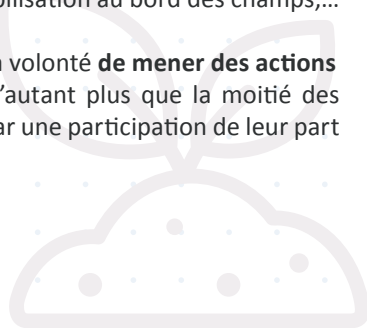
L'enquête lancée auprès des agriculteurs durant la période estivale a été remplie par une centaine de répondants.

Quelques enseignements peuvent en être tirés :

- les agriculteurs accordent une importance particulière à la propreté publique car **leur image peut être entachée par la présence de déchets**. Par ailleurs, ils considèrent qu'un déchet attire rapidement d'autres.

- les agriculteurs sont unanimes à déclarer être confrontés aux **déchets sauvages** (canettes, bouteilles en plastique, emballages de friandises, déchets de fast-food, bouteilles en verre) et aux **dépôts clandestins** (déchets verts, sacs poubelles, déchets de construction, meubles, pneus, déchets d'animaux, vêtements, déchets électriques et électroniques). Il est fréquent que des **déchets verts** soient rajoutés au tas de fumier qu'ils ont constitué pour amender leurs terres ou que des chemins leur permettant d'accéder à leurs parcelles soient obstrués par la présence de dépôts.
- la présence de ces déchets pose de réels problèmes. Ainsi, les canettes peuvent **poser problème au niveau des récoltes et du bétail** (qui les ingurgite notamment au travers des ballots de fourrage), les bouteilles en verre peuvent également provoquer des dégâts au niveau des machines agricoles (bris, casse, crevaison), les camions transportant leurs productions peuvent parfois être refusés par les industries transformatrices (pommes de terre, betteraves,...). De manière générale, tous les déchets posent problème lorsqu'ils passent par la faucheuse qui les réduit en petits morceaux. Les éclats sont très difficiles à éliminer tout au long de la filière agro-alimentaire.
- bien souvent, les agriculteurs ramassent ces déchets eux-mêmes (sauf dans le cas de gros dépôts clandestins) et les évacuent. De ce fait, **ils supportent la charge financière** que représente le ramassage et l'évacuation de ces déchets.
- **certains agriculteurs mènent déjà, à leur niveau, des actions** pour lutter contre la malpropreté telles que des actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux, la plantation de haies le long des axes routiers, la mise en place de panneaux de sensibilisation au bord des champs,...

Ces constats confortent Be WaPP dans sa volonté **de mener des actions le long des parcelles agricoles**, et ce d'autant plus que la moitié des répondants se sont montrés intéressés par une participation de leur part aux actions qui seraient mises en place.



# CANETTES ABANDONNÉES DANS LA NATURE : FAVORISER LEUR RETOUR DANS LE CADRE D'UN PROJET-PILOTE



## OBJECTIF

Tester le potentiel d'amélioration de la propreté publique dans les communes en offrant un incitatif financier de 0,05€/canette, appelé prime de retour, aux citoyens et associations qui ramassent les canettes abandonnées dans l'espace public.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

**20 communes** ont été retenues pour participer au projet. Les communes sont réparties en binôme.

Seuls les habitants et associations domiciliés dans ces communes peuvent prendre part au projet et ramener dans un point de collecte communal les canettes abandonnées qu'ils ont ramassées dans la nature.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

2 scénarios de reprise de canettes usagées sont testés alternativement et de manière progressive au sein de chaque binôme de communes :

- Un système de reprise automatisé via une machine
- Un système de reprise manuelle via un préposé communal.

Le but est **d'évaluer la pertinence et l'efficacité de chaque système** de reprise des canettes sur le terrain. Les 2 systèmes seront testés à des moments différents dans chaque commune.

S'agissant d'un projet-pilote, il est primordial de pouvoir mesurer et analyser les différents paramètres. **Des balises ont été placées afin d'éviter les abus et les dérives financières et de permettre des mesurages.** Des contrôles ont lieu à intervalle régulier de manière à vérifier que le système de collecte via le sac bleu PMC des canettes consommées à domicile n'est pas mis à mal par ce projet-pilote, mais aussi de manière à analyser si ce projet-pilote diminue réellement le nombre de canettes abandonnées dans l'espace public.

Ce projet, mené en étroite collaboration avec les communes, durera **2 ans et sera définitivement évalué en fin de parcours, soit en avril 2021.**

**Un bon d'achat de 5€ est octroyé lorsque 100 canettes sont ramassées dans la nature** et ramenées au point de collecte. Un quota de 200 canettes par mois a été délibérément imposé mais une dérogation peut être accordée sur base d'une demande justifiée.

Ce bon est à faire valoir dans les **140 commerces locaux partenaires** de l'opération. A l'heure actuelle ce sont plus de 1.600 citoyens et associations qui participent à ce projet-pilote.



### EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/primeretour/>



# **BOUTIQUE DU PROPRE**



# BOUTIQUE DU PROPRE : DU MATÉRIEL MIS GRATUITEMENT À DISPOSITION



## OBJECTIF

Permettre de **commander du matériel en lien avec la propreté publique** à travers une interface web conviviale.



## PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

Les citoyens, les associations, les entreprises, les partenaires publics, les écoles et les communes.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'interface en ligne, appelée "**boutique du propre**" permet aux publics visés de **commander gratuitement du matériel de ramassage et de propreté** ainsi que des affiches ou autres documents de communication à utiliser dans les actions qu'ils mettent en place. Be WaPP se charge du traitement et de l'envoi des commandes.

Afin de mesurer l'impact de l'action organisée grâce au matériel qui a été envoyé, il est demandé, après la réalisation de l'action, **un retour sur la quantité et la nature des déchets récoltés**. Un formulaire-type permettra de faciliter le retour d'information vers Be WaPP.

Il est également prévu de mettre à disposition via cette boutique du matériel plus exclusif tel que des panneaux à chewing-gums et des sacs de plogging. Le matériel sera dans ce cas prêté pour la durée de l'événement organisé .



## EN SAVOIR PLUS

<https://www.walloniepluspropre.be/boutique/>



**QUI EST QUI**

**CHEZ BE WAPP**



# QUI EST QUI CHEZ **BE WAPP**

## **BENOIT BASTIEN**

**Directeur général**

081 32 26 40

[benoit.bastien@bewapp.be](mailto:benoit.bastien@bewapp.be)

## **OLGA ROGOVETS**

**Assistante de direction**

081 32 26 40

[olga.rogovets@bewapp.be](mailto:olga.rogovets@bewapp.be)

## **OLIVIER DENIS**

**Responsable projets  
et innovation**

081 32 26 42

[olivier.denis@bewapp.be](mailto:olivier.denis@bewapp.be)

## **VALÉRIE CARTIAUX**

**Responsable communication  
et presse**

081 32 26 46

[valerie.cartiaux@bewapp.be](mailto:valerie.cartiaux@bewapp.be)

## **ALBAN BOUVY**

**Chef de projets**

081 32 26 44

[alban.bouvy@bewapp.be](mailto:alban.bouvy@bewapp.be)

## **JULIE EECKHOUDT**

**Chef de projets**

081 32 26 49

[julie.eeckhoudt@bewapp.be](mailto:julie.eeckhoudt@bewapp.be)

## JACQUES HARVENGT · XAVIER THIRAN

**Chef de projets - Répression**

081 30 20 74

[jacques.harvengt@bewapp.be](mailto:jacques.harvengt@bewapp.be)

**Promoteur Synergie Entreprises**

0476 592 134

[xavier.thiran@bewapp.be](mailto:xavier.thiran@bewapp.be)

## ALISON LECOQ

**Chargée de communication**

081 32 26 47

[alison.lecocq@bewapp.be](mailto:alison.lecocq@bewapp.be)

## ROSALIE ANCIAUX

**Chargée de communication**

081 32 26 43

[rosalie.anciaux@bewapp.be](mailto:rosalie.anciaux@bewapp.be)

## MÉLANIE DUSSART

**Chef de projets éducatifs**

081 30 00 13

[melanie.dussart@bewapp.be](mailto:melanie.dussart@bewapp.be)

## JEANNE BENOIT

**Chargée d'animations**

081 32 26 48

[jeanne.benoit@bewapp.be](mailto:jeanne.benoit@bewapp.be)

## YOURI SLOUTZKY

**Conseiller externe**

081 32 26 45

[youri.sloutzky@bewapp.be](mailto:youri.sloutzky@bewapp.be)



**Ce document est imprimé avec  
des encres végétales sur papier recyclé.**

